

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 14 novembre 2006 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Diane Gervais, mairesse suppléante.

Étaient présents: Mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril, messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Filion, Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante.

Également présent : Micheline L. Morency, directrice générale adjointe
Me Jacques Robichaud, greffier

Absent : monsieur le maire, Serge Roy.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2006-11-281 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

Points ajoutés :

- 7.1 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges – délégation.
- 7.2 Association des gens d'affaires de L'Île-Perrot – délégation.
- 7.3 Maison Trestler : délégation pour le concert de Noël.

ADOPTÉE

2006-11-282 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 OCTOBRE ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 30 OCTOBRE 2006

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 10 octobre 2006 et de la séance spéciale du 30 octobre 2006, au moins 24 heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 10 octobre 2006 et de la séance spéciale du 30 octobre 2006, tel que présenté.

ADOPTÉE

2006-11-283 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2006 – APPROBATION

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'octobre 2006, au montant de **228,598.05 \$**.

ADOPTÉE

2006-11-284 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2006 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Richard Filion et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2006, au montant de **413,739.16 \$**.

ADOPTÉE

2006-11-285 AIDE FINANCIÈRE : LES REPAS PARTAGÉS DE NDIP – 15^E ANNIVERSAIRE

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse la somme de **250 \$** à Les Repas Partagés de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot à titre d'aide financière dans le cadre du 15^e anniversaire de cet organisme; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-190-00-499.

ADOPTÉE

2006-11-286 APPEL D'OFFRES – EMPRUNT DE 627,700 \$ PAR BILLETS – RÈGLEMENTS 274, 329, 343 ET 397

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE pour son emprunt de **627,700 \$** par billets en vertu des règlements numéros 274, 329, 343 et 397 au prix de **98.805** échéant en série 5 ans comme suit :

61,500 \$	4.0 %	22 novembre 2007
64,300 \$	4.0 %	22 novembre 2008
67,300 \$	4.05 %	22 novembre 2009
70,500 \$	4.1 %	22 novembre 2010
364,100 \$	4.15 %	22 novembre 2011

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

2006-11-287 CONCORDANCE – EMPRUNT DE 627,700 \$ PAR BILLETS DU 22 NOVEMBRE 2006 – RÈGLEMENTS 274, 329, 343 ET 397

Attendu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot se propose d'emprunter par billets un montant de 627,700 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlement numéro	Pour un montant de \$
274	37,165 \$
329	456,752 \$
343	63,823 \$
397	69,960 \$

2006-11-287 ... suite

Attendu qu'il serait avantageux pour la Ville de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par, le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Que les billets seront signés par le maire et la trésorière;

Que les billets seront datés du 22 novembre 2006;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 61,500 \$
2. 64,300 \$
3. 67,300 \$
4. 70,500 \$
5. 364,100 \$ à renouveler

Que pour réaliser cet emprunt la Ville doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans à compter du 22 novembre 2006, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 329 et 343, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2006-11-288 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'autoriser la trésorière à procéder aux transferts budgétaires suivants :

Poste budgétaire transfert de	Montant	Poste budgétaire transfert à	Montant
02-110-00-410	5 000 \$	02-110-00-310 02-110-00-349	500 \$ 4 500 \$
02-130-00-111	10 000 \$	02-130-00-413	10 000 \$
02-130-00-660 02-130-00-660	1 000 \$ 500 \$	02-130-00-522	1 500 \$
02-140-00-310	1 500 \$	02-140-00-341	1 500 \$
02-130-00-111	20 000 \$	02-190-00-412	20 000 \$
02-140-00-459	1 000 \$	02-140-00-670	1 000 \$

2006-11-288 ... suite

Poste budgétaire transfert de	Montant	Poste budgétaire transfert à	Montant
02-190-00-310	1 500 \$	02-160-00-454	9 500 \$
02-190-00-320	5 000 \$		
02-190-00-331	3 000 \$		
02-320-00-621	2 000 \$	02-320-00-522	2 000 \$
02-320-01-521	2 000 \$	02-310-00-331	200 \$
		02-310-00-670	1 800 \$
02-320-02-521	7 000 \$	02-320-00-525	3 000 \$
		02-415-00-521	4 000 \$
02-320-03-521	2 000 \$	02-355-00-640	3 000 \$
02-413-00-620	500 \$		
02-415-00-620	500 \$		
02-320-10-524	10 000 \$	02-415-00-640	13 000 \$
02-610-00-418	3 000 \$		
02-414-00-522	300 \$	02-413-00-670	300 \$
02-415-00-522	700 \$	02-320-00-529	900 \$
02-415-00-630	200 \$		
02-320-00-625	5 725 \$	02-320-00-691	225 \$
02-320-00-642	1 600 \$	02-320-02-524	3 500 \$
02-414-00-630	200 \$	02-415-00-331	600 \$
02-414-00-660	300 \$	02-610-00-517	3 500 \$
02-320-00-625	12 275 \$	03-100-00-724	12 275 \$
02-701-51-459	100 \$	02-701-51-640	100 \$
02-701-60-447	2 330 \$	02-701-10-970	2 330 \$
02-701-21-459	2 800 \$	02-701-10-970	2 800 \$
02-701-20-699	920 \$	02-701-20-525	1 920 \$
02-701-51-459	500 \$		
02-701-30-529	500 \$		
02-701-51-459	300 \$	02-701-50-515	300 \$
02-701-20-331	1 500 \$	02-701-50-331	1 500 \$
02-702-20-447	2 000 \$	02-701-60-447	2 000 \$
02-702-20-447	500 \$	02-702-30-453	6 000 \$
02-702-21-447	3 000 \$		
02-702-30-341	500 \$		
02-702-30-447	2 000 \$		

ADOPTÉE

2006-11-289 **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL (RÈGLEMENT NO 404)**

Madame la conseillère, Josée Baril, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de régie interne des séances du conseil municipal (Règlement no 404). Ce projet de règlement aura notamment pour objet de prévoir que la séance régulière du mois de janvier aura lieu le 3^e mardi du mois. Ce projet de règlement prévoira que toute question, durant la période de questions, ne peut être adressée qu'à un membre du conseil municipal.

2006-11-290 **DÉROGATION MINEURE 2006-15, LOT : 2 068 669 (113 RUE RENAUD)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2006-15;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure no 2006-15, concernant l'immeuble situé au 113 rue Renaud (lot : 2 068 669), à l'effet de régulariser le garage détaché existant avec une marge latérale de 0,84 mètre au lieu de 1 mètre.

ADOPTÉE

2006-11-291 **DÉROGATION MINEURE 2006-16, LOT : 2 070 147 (1330 BOUL. PERROT)**

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu de reporter à la séance du 12 décembre 2006 la demande de dérogation mineure no 2006-16, concernant l'immeuble situé au 1330 boulevard Perrot (lot : 2 070 147).

ADOPTÉE

2006-11-292 **APPEL D'OFFRES GT-2006-08 : ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE POUR LES ANNÉES 2007-2008-2009 – ADJUDICATION**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation écrite pour l'entretien du réseau d'éclairage pour les années 2007-2008-2009 (appel d'offres GT-2006-08);

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 24 octobre 2006;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

2006-11-292 ... suite

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'accorder le contrat d'entretien du réseau d'éclairage pour les années 2007-2008-2009 à **Michel Guimont ent. Électricien Itée**, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **26,162.50 \$** plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT-2006-08; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-340-00-521. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2006-11-293 APPEL D'OFFRES SC-2006-03 : DÉNEIGEMENT DU CARREFOUR NOTRE-DAME – ADJUDICATION

Considérant que la ville a procédé à un appel d'offres sur invitation écrite pour le déneigement du Carrefour Notre-Dame (appel d'offres SC-2006-03);

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 2 novembre 2006;

Considérant que le conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu, d'accorder le contrat de déneigement du Carrefour Notre-Dame à **Excavation Patrice Gougeon**, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **6,400 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres SC-2006-03; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-701-20-443. Le contrat est d'une durée de 1 an, renouvelable, et est à prix forfaitaire.

ADOPTÉE

2006-11-294 OPPOSITION AU FINANCEMENT DU DÉFICIT ANNUEL PROJETÉ DU MÉTRO DE MONTRÉAL PAR LES MUNICIPALITÉS DE LA CMM

Considérant que le gouvernement du Québec se propose d'établir de nouvelles règles de financement pour les services métropolitains de transport en commun et qu'à cet effet, il a déposé en juin 2006, une politique québécoise de transport collectif;

Considérant qu'aux termes de cette politique, le gouvernement identifie qu'il veut améliorer l'équité des efforts de chacun dans la région de Montréal;

Considérant que le gouvernement attend une proposition financière de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) d'ici le 30 septembre 2006 et qu'il a mandaté un conciliateur chargé de recevoir les propositions des intervenants;

Considérant que le gouvernement désire qu'une approche « métropolitaine » soit retenue pour établir la contribution des municipalités;

Considérant que l'application d'une telle approche a comme conséquence de faire contribuer les 82 municipalités de la CMM au financement du déficit d'exploitation et des immobilisations du transport en commun métropolitain (métro, train, dessertes et équipements);

Considérant qu'à lui seul, le déficit annuel projeté du Métro est de 30 millions de \$;

2006-11-294 ...suite

Considérant qu'il apparaît nécessaire de distinguer les déplacements montréalais de nature locale des déplacements montréalais de nature métropolitaine;

Considérant que selon les statistiques compilées, il appert que près de 82 % des passagers du Métro sont des utilisateurs locaux, à savoir des citoyens de Montréal;

Considérant que chacune des régions membres de la CMM contribue en totalité au financement de son transport interne;

Considérant, par conséquent, qu'il serait inéquitable pour lesdites régions qu'elles contribuent au financement du transport interne de Montréal;

Considérant qu'afin de conserver un certain équilibre dans les régions, il serait approprié de partager le déficit d'exploitation du Métro au prorata des déplacements locaux (Montréal) et des déplacements métropolitains (régions);

En conséquence, il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu de demander aux instances concernées de partager le déficit d'exploitation et des dépenses d'immobilisation du Métro au prorata des déplacements locaux et des déplacements métropolitains, de déterminer que cette quote-part des déplacements locaux soit assumée par Montréal et que la quote-part des déplacements métropolitains soit assumée par l'ensemble des municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal, selon des critères équitables à être déterminés;

ADOPTÉE

2006-11-295 ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX AVEC LA COMPAGNIE 2956-3731 QUÉBEC INC.: AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA # 1

Considérant que la Ville a signé une entente relative aux travaux municipaux avec la compagnie 2956-3731 Québec inc. pour les travaux de la phase 2 du projet domiciliaire Marie-Marthe-Daoust;

Considérant qu'il y a lieu de signer l'addenda # 1 pour permettre la construction d'une maison modèle.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot signe, avec la compagnie 2956-3731 Québec inc., l'addenda # 1 à l'entente relative aux travaux municipaux, portant le no 25, pour la phase 2 du projet domiciliaire Marie-Marthe-Daoust: le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda # 1.

ADOPTÉE

2006-11-296 RÈGLEMENT HORS COUR: POURSUITE EN DOMMAGES DE 3735630 CANADA INC. (CONSTRUCTIONS PERCAN): REMBOURSEMENT DE FRANCHISE À ST-PAUL GARANTIE

Considérant que la compagnie 3735630 Canada inc. (Les Constructions Percan) a intenté une poursuite en dommages de 255 776 \$ contre la Ville devant la Cour supérieure du district de Beauharnois (dossier no. 760-17-000769-045), pour l'annulation de l'appel d'offres pour l'aménagement du parc des Éperviers;

2006-11-296 ... suite

Considérant que St-Paul Garantie Compagnie d'Assurance a pris faits et cause en faveur de la Ville;

Considérant que St-Paul Garantie Compagnie d'Assurance a mandaté Donati Maisonneuve, avocats, pour représenter ses intérêts et ceux de la Ville;

Considérant qu'un règlement hors cour est intervenu.

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'entériner le règlement hors cour intervenu dans le dossier de la Cour supérieure, district de Beauharnois, portant le numéro 760-17-000769-045, relatif à la poursuite en dommages intentée par la compagnie 3735630 Canada inc. (Les Constructions Percan) contre la Ville suite à l'annulation de l'appel d'offres pour l'aménagement du par des Éperviers.

De rembourser une somme n'excédant pas **5,000 \$** à St-Paul Garantie Compagnie d'Assurance, représentant le montant de la franchise de la Ville en vertu de la police d'assurance no 5010665; le tout puisé à même le surplus libre.

ADOPTÉE

2006-10-297 PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC/VOLET MAISONS LÉZARDÉES – VERSEMENT D'AIDE FINANCIÈRE AU PROPRIÉTAIRE DU 2671 BOULEVARD PERROT

Considérant que la Ville a adopté le Règlement no 418 intitulé « Règlement adoptant le programme Rénovation Québec/Volet maisons lézardées » ;

Considérant que le propriétaire de l'immeuble situé au 2671 boulevard Perrot a complété les travaux conformément aux conditions prévues au Règlement no 418 et qu'il y a lieu de lui verser l'aide financière prévue à ce règlement.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu de verser au propriétaire de l'immeuble situé au **2671 boulevard Perrot**, l'aide financière de **10,000 \$** en vertu du programme Rénovation Québec/Volet maisons lézardées (Règlement no 418).

ADOPTÉE

2006-11-298 PROLONGEMENT DE LA RUE HUBERT-LEDUC : MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO 2006-10-276

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution no 2006-10-276, décrétant l'exécution de travaux de prolongement de la rue Hubert-Leduc;

Considérant qu'il y a lieu de modifier cette résolution afin d'ajouter au coût des travaux les honoraires de surveillance des travaux et les frais de laboratoire.

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu de modifier la résolution numéro 2006-10-276 par le remplacement de la somme de « 102,760 \$ » par « 109,212 \$ », de « 44,464 \$ » par « 47,044.80 \$ » et de « 58,296 \$ » par « 62,167.20 \$ ».

ADOPTÉE

2006-11-299 **MANDAT À DUNTON RAINVILLE : PLAINTE À LA COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL**

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Richard Filion et résolu de mandater la firme d'avocat, Dunton Rainville, pour représenter la Ville devant la Commission des relations du travail, concernant la plainte déposée par M. Armand Comeau.

ADOPTÉE

2006-11-300 **PIIA DE MÉTRO RICHELIEU INC. (PROJET MÉTRO-PLUS) POUR L'INSTALLATION D'ENSEIGNES – APPROBATION**

Considérant que Métro Richelieu inc. a présenté une demande de permis pour l'installation d'enseignes, tel qu'il appert des plans préparés par International Néon, dans le cadre du projet de construction d'un marché d'alimentation Métro Plus;

Considérant que la demande est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le CCU a analysé les plans d'implantation et d'intégration architecturale en fonction des objectifs et des critères prévus au Règlement de PIIA (no 402), amendé par le règlement no 402-1, et qu'il recommande au Conseil de les approuver.

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, préparés par International Néon et numérotés de 1 à 4, présentés par Métro Richelieu inc. pour l'installation d'enseignes pour le futur marché d'alimentation Métro-Plus, avec la modification suivante au plan no 4 que la requérante accepte, à savoir : de déplacer les enseignes directionnelles « A » et « B », prévues à l'entrée de la future rue, à l'intersection du boul. Don-Quichotte, de chaque côté de l'entrée principale du stationnement donnant sur la future rue.

ADOPTÉE

2006-11-301 **ACQUISITION D'UNE ÉPANDEUSE À SEL DE DÉGLAÇAGE**

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'acquérir de **Équipement Compacts de l'Ouest** inc. une épandeuse à sel de déglacage 2.6 vg³ en acier inoxydable pour le camion Ford F5500, au coût de **9,337.26 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-03-100-00-724.

ADOPTÉE

2006-11-302 **MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉLÉGATION**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot délègue monsieur Richard Filion, pour représenter la Ville au souper de Noël du Musée Régional de Vaudreuil-Soulanges, le 13 décembre 2006, et à cette fin, achète un billet au montant de **30 \$** à titre d'aide financière; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-190-00-499.

ADOPTÉE

2006-11-303 ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE L'ÎLE-PERROT : DÉLÉGATION

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot délègue mesdames Diane Gervais et Josée Baril, ainsi que messieurs Michel Asselin et Richard Filion pour représenter la Ville à l'activité mensuelle de l'AGAIP, le 15 novembre 2006, et à cette fin, achète 4 billets au montant total de **160 \$** à titre d'aide financière; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-190-00-499.

ADOPTÉE

2006-11-304 MAISON TRESTLER : DÉLÉGATION POUR LE CONCERT DE NOËL

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot délègue messieurs Bruno Laplante, Richard Filion et Jean-Guy Desmarchais pour représenter la Ville au concert de Noël de la Maison Trestler, le 24 novembre 2006, et à cette fin, achète 3 billets au montant total de **270 \$** à titre d'aide financière; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-190-00-499.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES RAPORTS INTERNES

- Rapports de la Gestion du territoire;
- Certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le règlement d'emprunt no 448;
- Déclaration des intérêts pécuniaires de :
messieurs les conseillers, Richard Filion et Bruno Laplante et de madame la conseillère, Josée Baril.

PÉRIODE DE QUESTION PUBLIQUE

2006-11-305 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu de lever la séance à 20h34.

ADOPTÉE

Diane Gervais
Mairesse suppléante

Me Jacques Robichaud
Greffier

/vc
